

SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE

Du 6 décembre 2022 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 13 h 15, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Michel Ouellet, Michel Martineau, Manon Leblanc, Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

-----

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance à 13 h 15.

L'ensemble des conseillers renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil.

-----

415-12-2022

Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
et RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance :

1. Ouverture de la séance et renonciation à l'avis de convocation à la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant la signature d'un bail entre la Ville de L'Épiphanie et Postes Canada pour le nouvel aménagement de boîtes postales communautaires
4. Levée de la séance

----- ADOPTÉE -----

416-12-2022

Résolution autorisant la signature d'un bail entre la Ville de L'Épiphanie et Postes Canada pour le nouvel aménagement de boîtes postales communautaires

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a accepté un échange de terrain avec GESTION CPTR INC., en vertu de sa résolution n°273-07-2022, pour le projet d'implantation d'une nouvelle garderie ;

CONSIDÉRANT l'existence d'un bail pour le kiosque postal « Clair-de-Lune » établi à l'intersection de la route 341 et de la rue du Centaure ;

CONSIDÉRANT que ce terrain est nécessaire à l'implantation du bâtiment de la garderie ;

CONSIDÉRANT que GESTION CPTR INC. défraie tous les frais d'aménagement du nouveau site ;

CONSIDÉRANT que Postes Canada a accepté le déménagement des boîtes postales ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Martineau  
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise la signature d'un nouveau bail pour une période de 50 ans pour une boîte postale communautaire située sur le lot 6 552 776 avec Postes Canada.

3. QUE ce bail soit conclu pour 1 dollar.
4. QUE le conseil municipal autorise la signature d'une mainlevée pour l'ancien bail.
5. QUE le conseil municipal mandate la greffière, Flavie Robitaille et le maire, Steve Plante à signer pour et au nom de la Ville de L'Épiphanie tous les documents requis.

----- ADOPTÉE -----

417-12-2022

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est  
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 13 h 17.

----- ADOPTÉE -----

---

STEVE PLANTE  
Maire

---

FLAVIE ROBITAILLE  
Greffière